

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Le vingt-deux mars deux mil vingt-six à onze heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au Centre Polyvalent de Quartes, sous la présidence de Monsieur DELCROIX Sébastien, Maire

Etaient présents : Mme AVONTS Martine – M. BEAUVILAIN Dylan – M. BOMBECKE Sébastien – Mme CAUSEUR Nathalie – Mme CHANDELIER Christie – Mme COCHARD Aurore – M. COUTO José – Mme DECOTTE Valérie – M. DELCROIX Sébastien – M. DORMIGNY Matthias – Mme DUPIRE Agnès – M. DUPONT Jérôme – M. FARHI Dany – Mme GILLOT Séverine – M. HIROUX Frédéric – M. HUVELLE Richard – Mme LEGER Roselyne – Mme LEMAITRE Caroline – M. LEMBOURG Julien

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

OBJET : Fixation du nombre d'adjoints

Le rapporteur informe le Conseil Municipal, qu'en **application de l'article L 2122-2** du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour notre commune : CINQ au maximum.

Il a donc été convenu de désigner 5 adjoints.

Le rapporteur invite donc le Conseil Municipal à délibérer :

Nombre de votes POUR : 19

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'ABSTENTIONS : 0

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité des présents, à **5** le nombre des adjoints au Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 23 mars 2026

M. DELCROIX Sébastien – Maire

